

Circulaire de rentrée 2026

Un contexte de rentrée important

- * Le débat sur les présidentielles à organiser
- * Une campagne contre le RN à mener
- * Des mobilisations sociales à soutenir
- * Une vie locale à organiser

A) Le débat sur les présidentielles à organiser

Le débat doit être organisé dans l'APRES auprès des adhérent.es sur la façon de se positionner. Pour cela un calendrier des parlements est fixé :

Dimanche 4 octobre Parlement en visio

Samedi 14 novembre Parlement en visio

Samedi 11 et dimanche 12 décembre Parlement en présentiel

B) Une campagne contre le RN à mener

Une campagne est en train d'être organisée contre le projet de référendum du RN : un kit de campagne, un tract, une affiche, des visuels pour les réseaux sociaux . Chaque section doit s'en emparer et des envois de matériel seront organisés .

Nous vous proposons une nouvelle fois de réaliser un tirage centralisé du matériel de campagne pris en charge directement par la trésorerie nationale en remplissant ce formulaire : <https://l-apres.frama.space/apps/forms/s/9gGGAMrzqER4mWSRPDbTL0zr>

⚠️⚠️ DATE LIMITE POUR REMPLIR : dimanche 27 septembre dans la nuit. La commande partira le lendemain à l'imprimeur.

Des liens utiles :

<https://l-apres.fr/posts/3hcCJUu9PUWyUDtkW56CW/referendum-immigration-non-au-coup-d-etat-du-rn>

<https://l-apres.fr/posts/4ptWIEQeXLKXbIClqOnMfr/face-a-l-extreme-droite-l-apres-mobilise-a-la-fete-de-l-huma>

C) Des mobilisations sociales à soutenir

26 septembre pour le climat, les rassemblements chaque lundi pour la loi intégrale, le 29 septembre pour les salaires, la pride du 3 octobre, les rassemblements du 17 octobre, les raisons de se mobiliser sont nombreuses.

Nous devons partout y participer.

D) Une vie locale à organiser

Il est très important que les sections territoriales et les comités locaux se réunissent régulièrement. Dans le cadre de la mise en œuvre des statuts de L'APRÈS, quelques rappels des tâches à remplir rapidement.

1) Désigner à nouveau un exécutif local

La Section territoriale élit un Bureau pour un mandat d'un an.

Le Bureau comprend au moins, en respectant la parité de genre :

- Un binôme de co-secrétaires ;
- Un binôme de co-trésorier·ères en charge du suivi des adhésions et de la tenue des comptes.

Le Bureau de la Section territoriale intègre les co-coordonateur·rices de la section locale des Jeunes de L'APRÈS lorsque celle-ci est constituée sur son territoire.

Le Bureau de la section territoriale anime les discussions et organise les initiatives.

Entre deux Assemblées Générales, le Bureau participe à l'élaboration de la stratégie politique de L'APRÈS à l'échelle de son territoire. Il peut initier des actions intéressant l'ensemble de son territoire.

2) Assurer la vie démocratique locale, le suivi des adhésions et des cotisations

- * Mettre en place un moyen d'échanges par messagerie instantané entre adhérent·es ;
- * Utiliser les boîtes mail départementales ;
- * Nommer un·e responsable du suivi de la base de données sur Open Action ;
- * Téléphoner ou contacter les adhérent·es présent·es sur la base de données ;
- * Inciter à transformer les adhésions en cotisations pour donner des moyens au développement de notre action ;
- * Suivre sur le logiciel le basculement des cotisations de Nation Builder vers Open Action
- * Si des élu·es sont membres ou proches de L'APRÈS, faire remonter leurs coordonnées pour les rapprocher du réseau national des élu·es ;
- * Si des syndicalistes, des personnalités sont membres ou proches de L'APRÈS, faire remonter leurs coordonnées ;

3) S'insérer dans le tissu politique et social local

- * Assurer le lien avec les autres organisations politiques de gauche et écologistes ;
- * Assurer le lien avec les principaux syndicats et associations ;
- * Assurer le lien avec la presse locale et régulièrement lui transmettre les Communiqués de presse nationaux et locaux ;
- * Utiliser et ou créer les réseaux sociaux pour communiquer sur l'actualité locale et nationale et les mettre en réseau nationalement , en ce sens les photos des événements, manifestations doivent être transmis;

4) Participer à la vie nationale de l'APRÈS

- * Réaliser et faire remonter aux instances nationales les comptes rendus réguliers des réunions et des initiatives locales.
- * Désigner selon les modalités choisies localement des délégué·es au Parlement
- * Pour le prochain Parlement du 4 octobre, les candidatures au bureau du Parlement et à la CEN, doivent être déposées à l'adresse bureau-parlement@l-apres.fr

Pour toute question, vous pouvez écrire à :

Contact@l-apres.fr